Compte rendu de l’atelier sur la RGPD

Le Règlement général sur la protection des données (RGPD) est une réglementation européenne qui vise à renforcer la protection des données personnelles des individus au sein de l'Union européenne (UE). Il est entré en vigueur le 25 mai 2018 et a introduit des normes plus strictes pour la collecte, le traitement et la protection des données personnelles.

Voici les principales idées à retenir :

| 1. **Champ d'application:**   Le RGPD s'applique à toutes les organisations, qu'elles soient situées dans **l'UE ou non**, qui traitent des **données personnelles de résidents de l'UE.** Il couvre un large éventail de **données personnelles,** telles que les noms, les adresses, les numéros de téléphone, les adresses électroniques, etc… | **2) Consentement:**  Les organisations doivent obtenir un consentement **explicite et librement donné** des individus avant de collecter ou de traiter leurs données personnelles. Les individus ont également le droit de **retirer leur consentement à tout moment.** | **3)Droits des individus:**  Le RGPD accorde aux individus plusieurs droits, notamment le droit d'accès à leurs données, le droit de rectification, le droit à l'effacement (ou "droit à l'oubli"), le droit à la portabilité des données et le droit de s'opposer au traitement de leurs données. | **4)Responsabilité des entreprises:**  Les organisations sont tenues de mettre en place des politiques de protection des données, de n**ommer un délégué à la protection des données** (DPO) dans certains cas, et de signaler les violations de données dans un **délai de 72 heures.** |
| --- | --- | --- | --- |
| **5)Transferts internationaux de données:**  Le RGPD impose des **restrictions** sur le transfert de données personnelles en dehors de l'UE, notamment en exigeant que les organisations **garantissent un niveau de protection équivalent.** | **6)Sanctions:**  Le RGPD prévoit des amendes substantielles en cas de non-conformité, pouvant aller jusqu'à **20 millions d'euros ou 4 % du chiffre d'affaires annuel mondial de l'entreprise**, selon le montant le plus élevé. | **7)Analyse d'impact sur la protection des données:**  Les organisations sont tenues de réaliser des **évaluations d'impact sur la protection des données** (DPIA) pour les traitements de données susceptibles de présenter un **risque élevé pour les droits et libertés des individus**. | **8)Principes de protection des données:**  Le RGPD repose sur des principes clés de protection des données, tels que la **minimisation,la licéité,la finalité et la transparence des données collectées, la limitation de la conservation des données, la confidentialité et la sécurité des données.** |

**Conclusion:** Le RGPD vise à créer un environnement où les données personnelles sont traitées de manière **responsable, transparente et sécurisée,** tout en renforçant les droits des individus et en **garantissant la conformité** des organisations à des **normes de protection** des données plus strictes. Il s'agit d'une **réglementation** majeure visant à **protéger la vie privée** et à **rétablir la confiance des individus** dans la manière dont leurs données sont gérées.